



RAPPORT ANNUEL

S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● **L'objectif de gestion**

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, en recherchant la rentabilité sur la durée minimale de placement recommandée, grâce à une gestion sélective de valeurs en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale. Le FIA n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.

La stratégie de gestion du FIA consiste à établir un univers de valeurs ciblées (titres vifs et OPC) grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière.

● **Stratégie d'investissement**

La stratégie du FIA repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :

1 Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura toutes les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : Ce processus de gestion repose sur une analyse macro-économique pour l'allocation tactique des poches actions et de taux, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs issus du filtre ESG et de l'analyse financière ainsi que des éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux et actions afin de les intégrer dans sa prise de décision. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. Le FIA pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

90 % minimum d'instruments financiers de la zone euro

-De 30 % à 50 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, hors pays émergent, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors zone euro

- de 0 % à 10 % aux marchés des actions de petite capitalisation (< 150 millions d'euros)

-De 50 % à 70 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, libellés en euro, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 0 % à 5 % en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou devenus non notés.

La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

-De 0 % à 10 % au risque de change sur des devises hors euro

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de crédit qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net.

- dépôts, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

Politique de gestion (allocation actions)

Le poids des actions est passé de 44.57 % en janvier à 39.1 % en décembre

Le début de l'année a été caractérisé par des anticipations d'accélération de l'inflation. En effet, le niveau important de reprise économique post Covid a créé des tensions sur la chaîne d'approvisionnement, des pénuries de main d'œuvre ...

Durant cette période, le niveau des taux d'intérêt a commencé à se tendre.

Ainsi, nous avons assisté à une rotation sectorielle très violente qui a favorisé les secteurs « value » (Energie, Financières) au détriment des secteurs « croissance » comme la technologie et la consommation.

Ensuite, la guerre en Ukraine en Février n'a fait que renforcer les tensions inflationnistes. Dans ce contexte, les craintes sur le maintien de l'inflation à un niveau très élevé ont poussé les banques centrales à remonter les taux. Cette situation a pesé sur les marchés qui ont commencé à envisager une récession économique.

Le niveau d'inflation semble avoir atteint un pic au cours du mois d'Octobre, suite à la publication de chiffres encourageants aux US et en Europe ; ce qui a permis au marché de remonter fortement en fin d'année.

Sur l'année 2022, les plus forts contributeurs à la performance du fonds ont été : Deutsche Telekom (+ 23 bps), Munich Re (+ 8 bps) et Sanofi (+ 6 bps). Les moins bons contributeurs ont été : Schneider (- 93 bps), Deutsche Post (- 52 bps) et Infineon (- 50 bps).

Le fonds était présent sur les valeurs bancaires et les assureurs qui ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêt. En effet, Axa (plus de 3.9 % du fonds) a bien performé en 2022 grâce à son repositionnement sur l'assurance de risques techniques mieux margés et la réduction de son exposition aux risques de catastrophes naturelles.

Les valeurs télécoms (Deutsche Telekom) ont également bien résisté durant la période.

Le fonds n'était pas présent sur le secteur de l'énergie fossile et des matières premières car il respecte le cahier des charges du CIES; ce qui a été pénalisant compte tenu de la performance des valeurs appartenant à ces secteurs.

Enfin, les secteurs les plus exposés à l'inflation ou pénalisés par la hausse des taux ont été très chahutés. Parmi eux, nous étions très présents sur les secteurs de la consommation (L'Oréal, LVMH, Essilor) et de l'industrie (Schneider); ce qui a pesé sur la performance même si nous avons réduit leurs poids.

Politique de gestion (allocation obligataire)

Lors du 1er trimestre 2022, nous avons accentué l'exposition en sensibilité en renforçant l'allocation sur le crédit, avec toujours une préférence pour les émetteurs financiers. Nous avons été actifs sur le marché primaire en début d'année. Nous avons ensuite dans un marché primaire qui a tourné au ralenti effectué des investissements de manière limitée en restant sélectif sur les émetteurs et en privilégiant des maturités courtes.

Au 2nd trimestre 2022, dans un contexte de forte volatilité des marchés obligataires et d'une montée rapide des taux d'intérêts souverains en zone euro, nous faisons le choix de limiter nos investissements afin de conserver un niveau de sensibilité réduit aux taux d'intérêt.

Au 3ème trimestre 2022, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans un contexte de poursuite de la forte hausse des taux d'intérêts. Dans un marché primaire qui a tourné au ralenti, nous effectuons des investissements de manière limitée en restant sélectif sur les émetteurs.

Au 4ème trimestre 2022, à la faveur de l'appétit pour le risque, nous sommes revenus plus actifs sur le crédit et avons effectué des investissements sur les émissions primaires en fonction des opportunités offertes par le marché.

Nous avons sur nos choix de valeurs privilégié les émetteurs affichant des performances ESG élevées et moins générateurs d'émissions de GES avec notamment un focus sur les émetteurs bancaires. Nous sommes restés à l'écart des secteurs très générateurs d'émissions de GES sur la période. Nous avons notamment renforcé nos positions sur Infineon 2025, Leg Immo 26, Siemens 2025, Cofinimmo 2028, L'Oreal Taux Variable 2024, La Banque Postale 2028, Caixabank 2029, Danone 2032, Banco Santander 2025, Banco Santander 2024, BPCE 2026, BPCE 2028, Merck Financial 2026, Caixabank 2028, BBVA 2029, E.On 2025, Volvo Treasury 2027, E.On 2026, Snam 2029, Royal Philips 2026 & 2027, Electrolux 2026, Adidas 2025.

La performance du fonds sur l'exercice 2022 s'est établie à -13.22% pour la part C.

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,

- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Controverses : à intégrer dans la partie Gestion / Analyse ESG :

Un suivi des controverses spécifiques majeures est intégré au sein de notre modèle ; cet outil d'exclusion peut contribuer à éliminer les 20% minimum de l'univers d'investissement initial

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;

- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developper » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

● **INFORMATIONS JURIDIQUES**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

● **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

● **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

● **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

● **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

● **Effet de levier**

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,29% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

● **Information relative au traitement des actifs non liquides**

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

01/01/2022 Caractéristiques juridiques : Changement de commissaire aux comptes

02/06/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire Taxonomie

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	36 687 536,80	39 509 851,47
Actions et valeurs assimilées	14 486 301,82	17 994 851,53
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	14 486 301,82	17 994 851,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	17 393 855,41	16 384 617,54
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	17 393 855,41	15 887 352,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	497 264,97
Titres de créances	3 445 722,39	3 719 921,61
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	3 445 722,39	3 719 921,61
Titres de créances négociables	3 445 722,39	3 719 921,61
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 361 657,18	1 410 460,79
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 361 657,18	1 410 460,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	313 336,15	1 059 025,42
Liquidités	313 336,15	1 059 025,42
Total de l'actif	37 000 872,95	40 568 876,89

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	36 486 590,86	40 229 659,34
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-59 191,23	-256 419,28
Résultat de l'exercice (a, b)	565 712,65	587 137,11
Total des capitaux propres	36 993 112,28	40 560 377,17
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	7 760,67	8 499,72
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 760,67	8 499,72
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	37 000 872,95	40 568 876,89

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	506,88	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	464 964,28	351 037,97
Produits sur obligations et valeurs assimilées	174 626,03	273 366,89
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	640 097,19	624 404,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 742,76	5 910,91
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	3 742,76	5 910,91
Résultat sur opérations financières (I - II)	636 354,43	618 493,95
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	94 073,42	86 709,34
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	542 281,01	531 784,61
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	23 431,64	55 352,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	565 712,65	587 137,11

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0007084645	0,25 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
C	FR0007084645	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0007084645 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

• Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

• Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères

des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	40 560 377,17	31 414 128,28
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	7 073 772,26	42 644 086,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 170 511,51	-37 127 838,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	242 484,09	448 145,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-296 450,68	-650 368,31
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-3 556,96	-4 339,92
Différences de change	-1 860,11	-359,71
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 953 422,99	3 305 138,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	285 095,24	6 238 518,23
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	6 238 518,23	2 933 379,69
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	542 281,01	531 784,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	36 993 112,28	40 560 377,17

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	16 132 215,70	43,61
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	310 075,33	0,84
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	866 791,75	2,34
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	84 772,63	0,23
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	17 393 855,41	47,02
Titres de créances		
Bons du Trésor	3 445 722,39	9,31
TOTAL Titres de créances	3 445 722,39	9,31
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	17 292 954,13	46,75	0,00	0,00	100 901,28	0,27	0,00	0,00
Titres de créances	3 445 722,39	9,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	313 336,15	0,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	399 249,94	1,08	6 448 786,86	17,43	5 681 097,23	15,36	4 864 721,38	13,15
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	2 977 922,14	8,05	467 800,25	1,26	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	313 336,15	0,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	DKK	DKK	GBP	GBP	CHF	CHF	Devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	134 666,29	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	594,77	0,00	36 825,67	0,10	3 718,61	0,01	5,72	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			568 674,33
	FR0013432770	BFCM 0,125%050224	484 008,49
	FR00140003P3	BFCM 0,1%081027	84 665,84
TCN			0,00
OPC			1 361 657,18
	FR0013412822	CM-AM MON.ISR RC3D	1 361 657,18
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			1 930 331,51

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	565 712,65	587 137,11
Total	565 712,65	587 137,11

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	565 712,65	587 137,11
Total	565 712,65	587 137,11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-59 191,23	-256 419,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-59 191,23	-256 419,28

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-59 191,23	-256 419,28
Total	-59 191,23	-256 419,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C PART CAPI C	22 899 725,05	12 638,298	1 811,93	0,00	0,00	0,00	30,82
31/12/2019	C PART CAPI C	28 944 778,17	14 400,298	2 010,01	0,00	0,00	0,00	40,80
31/12/2020	C PART CAPI C	31 414 128,28	15 205,006	2 066,03	0,00	0,00	0,00	-63,33
31/12/2021	C1 PART CAPI C	40 560 377,17	17 748,247	2 285,31	0,00	0,00	0,00	18,63
30/12/2022	C1 PART CAPI C	36 993 112,28	18 653,495	1 983,17	0,00	0,00	0,00	27,15

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 425,450000	7 073 772,26
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 520,202000	-5 170 511,51
Solde net des Souscriptions / Rachats	905,248000	1 903 260,75
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	18 653,495000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0007084645 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	94 073,42
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	7 760,67
Total des dettes		7 760,67
Total dettes et créances		-7 760,67

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	36 687 536,80	99,17
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	14 486 301,82	39,16
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	17 393 855,41	47,02
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	3 445 722,39	9,31
TITRES OPC	1 361 657,18	3,68
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-7 760,67	-0,02
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	313 336,15	0,85
DISPONIBILITES	313 336,15	0,85
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
ACTIF NET	36 993 112,28	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						14 486 301,82	39,16
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						14 486 301,82	39,16
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						14 486 301,82	39,16
TOTAL ALLEMAGNE						2 707 224,59	7,32
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.			EUR	11 077		389 688,86	1,05
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM			EUR	30 364		565 924,23	1,54
DE0006048432 HENKEL PF			EUR	3 047		198 115,94	0,54
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES			EUR	17 700		503 211,00	1,36
DE0007164600 SAP			EUR	4 660		449 177,40	1,21
DE0007236101 SIEMENS			EUR	1 726		223 758,64	0,60
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS			EUR	573		174 192,00	0,47
DE000A1ML7J1 VONOVIA			EUR	9 226		203 156,52	0,55
TOTAL DANEMARK						134 666,29	0,36
DK0061539921 VESTAS WIND SYSTEMS			DKK	4 955		134 666,29	0,36
TOTAL ESPAGNE						120 610,40	0,33
ES0165386014 SOLARIA ENERGIA MEDIOAMBIENTE			EUR	7 045		120 610,40	0,33
TOTAL FRANCE						9 941 274,98	26,87
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE			EUR	22 920		225 326,52	0,61
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	4 337		574 218,80	1,55
FR0000120321 L'OREAL			EUR	2 038		679 876,80	1,84
FR0000120578 SANOFI			EUR	6 592		592 225,28	1,60
FR0000120628 AXA			EUR	37 327		972 554,99	2,63
FR0000120644 DANONE			EUR	2 596		127 801,08	0,35
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	1 017		691 458,30	1,87
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA			EUR	5 087		860 720,40	2,33
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC			EUR	10 209		1 334 520,48	3,59
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT			EUR	18 182		436 368,00	1,18
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	12 283		560 718,95	1,52
FR0000125338 CAPGEMINI			EUR	3 184		496 544,80	1,34
FR0000130809 SOCIETE GENERALE			EUR	11 664		273 870,72	0,74
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A			EUR	14 458		769 888,50	2,08

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0006174348 BUREAU VERITAS			EUR	19 429		478 147,69	1,29
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT			EUR	6 423		146 572,86	0,40
FR0010307819 LEGRAND			EUR	4 600		344 172,00	0,93
FR0014008VX5 EUROAPI			EUR	197		2 728,45	0,01
FR001400AJ45 MICHELIN			EUR	14 376		373 560,36	1,01
TOTAL IRLANDE						327 758,24	0,89
IE0001827041 CRH			EUR	4 402		162 918,02	0,44
IE0004927939 KINGSPAN GROUP			EUR	3 259		164 840,22	0,45
TOTAL ITALIE						423 078,06	1,14
IT0001157020 ERG			EUR	4 166		120 647,36	0,33
IT0003027817 IREN			EUR	26 820		39 371,76	0,11
IT0003128367 ENEL			EUR	52 298		263 058,94	0,70
TOTAL PAYS-BAS						568 848,75	1,54
NL0000009827 KONINKLIJKE DSM NOM.			EUR	2 436		278 434,80	0,75
NL00150001Q9 STELLANTIS			EUR	21 885		290 413,95	0,79
TOTAL PORTUGAL						262 840,51	0,71
PTEDP0AM0009 EDP ENERGIAS PORTUGAL			EUR	56 452		262 840,51	0,71
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						17 393 855,41	47,02
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						17 393 855,41	47,02
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						16 132 215,70	43,61
TOTAL BELGIQUE						409 222,88	1,11
BE0002838192 COFINIMMO 1%22-240128	24/01/2022	24/01/2028	EUR	1	1,00	81 895,47	0,22
EU000A283859 EUROPEAN UNION 0%20-041030	27/10/2020	04/10/2030	EUR	100		78 980,00	0,21
EU000A284451 EUROPEAN UNION 0%20-041125	17/11/2020	04/11/2025	EUR	50		46 108,50	0,12
EU000A3KNYF7 EUROPEAN UNION 04032026	22/03/2021	04/03/2026	EUR	120		109 418,40	0,31
EU000A3KTGV8 EUROPEAN UNION 0%21-060726	06/07/2021	06/07/2026	EUR	103 000		92 820,51	0,25
TOTAL ALLEMAGNE						1 432 725,21	3,87
DE000A3E5MG8 VONOVIA 0,375%21-160627	16/06/2021	16/06/2027	EUR	1	0,375	82 227,51	0,22
1701 DE000A3MQNN9 LEG IMMOBILIEN SE OBL 0,375%22-	17/01/2022	17/01/2026	EUR	1	0,375	87 935,62	0,24
XS0862952297 DEUTSCHE POST 2,875%12-111224	11/12/2012	11/12/2024	EUR	200	2,875	200 202,33	0,54
XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	19/05/2021	20/07/2026	EUR	80	0,375	69 332,46	0,19

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2374595127 VOLKSWAG FIN SVCS 0%21-120225	12/08/2021	12/02/2025	EUR	156		143 125,32	0,39
XS2433244089 E.ON 0,125%22-180126	18/01/2022	18/01/2026	EUR	120	0,125	108 755,84	0,29
XS2443921056 INFINEON TECHNOLOG 0,625%22-25	17/02/2022	17/02/2025	EUR	1	0,625	94 484,95	0,26
XS2463505581 E.ON 0,875%22-080125	23/03/2022	08/01/2025	EUR	60	0,875	57 462,14	0,16
XS2491029208 MERCK FIN SERV 1,875%22-150626	15/06/2022	15/06/2026	EUR	2	1,875	192 433,34	0,52
XS2555178644 ADIDAS 3%22-211125	21/11/2022	21/11/2025	EUR	4	3,00	396 765,70	1,06
TOTAL ESPAGNE						1 319 748,11	3,57
140525 XS1820037270 MTN BANCO BILBA.VI.AR.1,375%	14/05/2018	14/05/2025	EUR	3	1,375	288 214,52	0,78
XS2250026734 ICO 0%20-300426	28/10/2020	30/04/2026	EUR	70		63 077,70	0,17
XS2297549391 CAIXABANK TV21-090229	09/02/2021	09/02/2029	EUR	1		81 341,32	0,22
XS2357417257 SANTANDER 0,625%29	24/06/2021	24/06/2029	EUR	2		164 688,96	0,45
XS2430998893 BBVA 0,875%22-140129	14/01/2022	14/01/2029	EUR	3		253 372,89	0,68
XS2434702424 CAIXABANK TV22-210128 EMTN	21/01/2022	21/01/2028	EUR	2		174 720,36	0,47
XS2436160779 BANCO SANTANDER TV22-260125	26/01/2022	26/01/2025	EUR	1		96 401,70	0,26
XS2530034649 CAIXABANK 07092029 EMTN	07/09/2022	07/09/2029	EUR	2	3,75	197 930,66	0,54
TOTAL FINLANDE						454 279,91	1,23
XS2320747285 OP CORP BANK 0,25%21-240326	24/03/2021	24/03/2026	EUR	300	0,25	265 392,62	0,72
XS2354246816 OP CORP BANK 0,375%21-160628	16/06/2021	16/06/2028	EUR	233	0,375	188 887,29	0,51
TOTAL FRANCE						5 452 811,68	14,74
FR0011654771 BPIFRANCE 2,5%13-250524 EMTN	11/12/2013	25/05/2024	EUR	5	2,50	503 211,99	1,35
FR0013281755 ICADE 1,5%17-130927	13/09/2017	13/09/2027	EUR	2	1,50	174 342,55	0,47
FR0013370129 BUREAU VERITAS 1,875%18-060125	04/10/2018	06/01/2025	EUR	5	1,875	483 497,95	1,31
FR0013432770 BFCM 0,125%19-050224	04/07/2019	05/02/2024	EUR	5	0,125	484 008,49	1,31
FR0013444676 ORANGE 0%19-040926	04/09/2019	04/09/2026	EUR	1		88 027,00	0,24
FR0013505625 ADP 2,125%20-021026	02/04/2020	02/10/2026	EUR	1	2,125	94 845,44	0,26
FR0013506292 ORAFP 1,125% 0727	31/03/2020	07/07/2027	EUR	5	1,25	455 192,19	1,23
FR00140003P3 BFCM 0,1%20-081027	08/10/2020	08/10/2027	EUR	1	0,10	84 665,84	0,23
FR0014000AU2 AFD 0%20-281027 EMTN	28/10/2020	28/10/2027	EUR	3		256 800,00	0,69
FR0014000UC8 URW 0,625%20-040527	04/11/2020	04/05/2027	EUR	1	0,625	85 438,81	0,23
FR0014000UG9 CADES 0%20-250226	02/12/2020	25/02/2026	EUR	2		181 042,00	0,49
FR0014000Y93 CREDIT AGRICOLE 0,125%20-1227	09/12/2020	09/12/2027	EUR	2	0,125	165 539,12	0,45

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014003067 REGION ILE DE FR 0%21-200428	20/04/2021	20/04/2028	EUR	1		84 327,00	0,23
FR0014003C70 BPIFRANCE 0%21-250528	06/05/2021	25/05/2028	EUR	1		84 049,00	0,23
FR0014003MJ4 URW 0,75%21-251028	25/05/2021	25/10/2028	EUR	1	0,75	80 225,84	0,22
FR00140044X1 BANQUE POSTALE 0,75%21-230631	23/06/2021	23/06/2031	EUR	3	0,75	224 434,89	0,61
FR00140049Z5 ORANGE 0%21-290626	29/06/2021	29/06/2026	EUR	3		265 812,00	0,72
FR0014004GE5 SOCIETEGENERALE 0,25%21-080727	08/07/2021	08/07/2027	EUR	2	0,25	170 529,21	0,46
FR0014004QX4 ALSTOM 0,125%21-270727	27/07/2021	27/07/2027	EUR	3	0,125	260 051,38	0,70
FR0014005J14 CREDIT AGRICO.TV21-210929 EMTN	21/09/2021	21/09/2029	EUR	1	0,50	80 889,47	0,22
FR0014005SC1 PERNOD RICARD 0,125%21-041029	04/10/2021	04/10/2029	EUR	3	0,125	238 227,49	0,64
FR0014006FE2 DANONE 0,52%21-091130	09/11/2021	09/11/2030	EUR	2	0,52	159 680,71	0,43
FR0014006XA3 SOCIETE GENERALE TV21-021227	02/12/2021	02/12/2027	EUR	1		85 934,79	0,23
FR0014007VF4 BPCE 0,375%22-020226	02/02/2022	02/02/2026	EUR	2	0,375	181 202,36	0,49
FR00140087C4 BANQUE POSTALE TV22-090228	08/02/2022	09/02/2028	EUR	1	1,00	87 601,63	0,24
FR001400CJG3 DANONE 3,071%22-070932 EMTN	07/09/2022	07/09/2032	EUR	2	3,071	193 695,63	0,52
XS1195574881 SOC.GENERAL02,625%15-270225	27/02/2015	27/02/2025	EUR	2	2,625	199 538,90	0,54
TOTAL ROYAUME UNI						301 051,68	0,81
XS1069521083 CREDIT AGRICOLE 2,375%14-0524	20/05/2014	20/05/2024	EUR	3	2,375	301 051,68	0,81
TOTAL IRLANDE						177 109,52	0,48
XS2311407352 BK OF IE GRP TV21-100527	10/03/2021	10/05/2027	EUR	100		85 886,52	0,23
XS2337060607 CCEP FIN IRL 0%21-060925	06/05/2021	06/09/2025	EUR	100		91 223,00	0,25
TOTAL ITALIE						1 308 771,69	3,54
XS1639488771 FERROVIE STATO 1,5%17-270625	28/06/2017	27/06/2025	EUR	202	1,50	191 340,10	0,52
XS2063547041 UNICREDIT 0,5%19-090425	09/10/2019	09/04/2025	EUR	200	0,50	185 890,99	0,50
XS2179037697 INTESA SANPAOLO 2,125%20-0525	26/05/2020	26/05/2025	EUR	300	2,125	291 193,40	0,79
XS2300208928 SNAM 0%21-150825	15/02/2021	15/08/2025	EUR	100		90 734,00	0,25
XS2357205587 TERNA 0,375%29	23/06/2021	23/06/2029	EUR	226	0,375	181 286,61	0,49
XS2360310044 UNICREDIT MTN 0729	05/07/2021	05/07/2029	EUR	133		107 361,46	0,29
XS2431320378 MEDIOBANCA 1% 17072029	17/01/2022	17/07/2029	EUR	218		179 160,34	0,48
XS2433211310 SNAM 0,75%22-200629	20/01/2022	20/06/2029	EUR	100	0,75	81 804,79	0,22
TOTAL LUXEMBOURG						271 095,75	0,73
XS2263684180 NESTLE FIN 0,00001%20-031225	03/12/2020	03/12/2025	EUR	75	0,00001	68 728,50	0,19
XS2350621863 NESTLE FINANCE INTL 0%14062026	14/06/2021	14/06/2026	EUR	225		202 367,25	0,54

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
EMTN							
TOTAL PAYS-BAS						3 458 526,41	9,35
DE000A19S4U8 ALLIANZ FINANCE II 0,25%17-23	06/12/2017	06/06/2023	EUR	1	0,25	99 265,52	0,27
DE000A3KY342 ALLIANZ FINANCE II 0%21-221126	22/11/2021	22/11/2026	EUR	4		351 556,00	0,95
XS1291004270 IBERDROLA INTL 1,75%15-170923	17/09/2015	17/09/2023	EUR	3	1,75	299 984,42	0,81
XS1557095616 DEUTSCHE TEL INTL 1,375%17-27	30/01/2017	30/01/2027	EUR	500	1,375	469 646,44	1,27
XS2001175657 ROYAL PHILIPS 0,5%19-220526	22/05/2019	22/05/2026	EUR	300	0,50	268 684,77	0,73
XS2008921947 AEGON BANK 0,625%19-210624	21/06/2019	21/06/2024	EUR	500	0,625	478 293,08	1,30
XS2049154078 ING GROEP TV19-030925	03/09/2019	03/09/2025	EUR	3		280 513,27	0,76
XS2049616548 SIEMENS FIN NV 0%19-050924	05/09/2019	05/09/2024	EUR	400		381 392,00	1,03
XS2356040357 STELLANTIS 0,75%21-180129	18/06/2021	18/01/2029	EUR	107	0,75	86 188,69	0,23
XS2389343380 ABN AMRO 0,5%21-230929	23/09/2021	23/09/2029	EUR	3	0,50	237 722,18	0,64
XS2413696761 ING GROEP TV21-291125	29/11/2021	29/11/2025	EUR	2		185 217,97	0,50
XS2475954579 ROYAL PHILIPS 1,875%22-050527	05/05/2022	05/05/2027	EUR	133	1,875	122 671,60	0,33
XS2526839175 SIEMENS FIN NV 2,25%22-100325	08/09/2022	10/03/2025	EUR	2	2,25	197 390,47	0,53
TOTAL NORVEGE						251 925,70	0,68
XS2117452156 TELENOR 0,25%20-140228	14/02/2020	14/02/2028	EUR	300	0,25	251 925,70	0,68
TOTAL SUEDE						791 202,61	2,14
XS2402009539 VOLVO TREASURY 0%21-090524	09/11/2021	09/05/2024	EUR	340		324 768,00	0,88
XS2404247384 SEB TV21-031131	03/11/2021	03/11/2031	EUR	200		169 516,68	0,46
XS2521820048 VOLVO TREASURY 2%22-190827	19/08/2022	19/08/2027	EUR	100	2,00	93 009,68	0,25
XS2540585564 ELECTROLUX 4,125%22-051026	05/10/2022	05/10/2026	EUR	200	4,125	203 908,25	0,55
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						503 744,55	1,36
XS1944456109 IBM 0,875%19-310125	31/01/2019	31/01/2025	EUR	300	0,875	287 126,63	0,77
XS2338955805 TOYOTA MOTOR CR 0,125% 051127	06/05/2021	05/11/2027	EUR	100	0,125	84 811,21	0,23
XS2442764747 IBM 09022030	09/02/2022	09/02/2030	EUR	159	0,875	131 806,71	0,36
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						310 075,33	0,84
TOTAL FRANCE						100 901,28	0,27
FR0014009EH2 L OREAL TV22-290324	29/03/2022	29/03/2024	EUR	1		100 901,28	0,27
TOTAL PAYS-BAS						209 174,05	0,57
XS2386877133 ESSITY CAPITAL 0,25%21-150929	15/09/2021	15/09/2029	EUR	267	0,25	209 174,05	0,57

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						866 791,75	2,34
TOTAL ESPAGNE						177 738,82	0,48
XS2324321285 BANCO SANTANDER SA 0,5% 24032027	24/03/2021	24/03/2027	EUR	2		177 738,82	0,48
TOTAL FINLANDE						263 158,18	0,71
XS2403444677 NORDEA BK 0,5%21-021128	02/11/2021	02/11/2028	EUR	320	0,50	263 158,18	0,71
TOTAL FRANCE						425 894,75	1,15
FR0014006NI7 BNPP TV21-30052028 EMTN	30/11/2021	30/05/2028	EUR	3		254 236,89	0,69
FR0014007LL3 BPCE TV22-140128 EMTN	14/01/2022	14/01/2028	EUR	2		171 657,86	0,46
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						84 772,63	0,23
TOTAL PAYS-BAS						84 772,63	0,23
XS2350756446 ING GROEP TV21-090632	09/06/2021	09/06/2032	EUR	1		84 772,63	0,23
TOTAL Titres de créances						3 445 722,39	9,31
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						3 445 722,39	9,31
TOTAL Titres de créances négociables						3 445 722,39	9,31
TOTAL BELGIQUE						101 128,04	0,27
BE0000332412 BELGIQUE 2,6%14-220624 72	21/01/2014	22/06/2024	EUR	10 000 000	2,60	101 128,04	0,27
TOTAL ESPAGNE						960 780,00	2,60
ES0000012H33 SPAIN 0%21-310524	07/01/2021	31/05/2024	EUR	1 000		960 780,00	2,60
TOTAL ITALIE						2 383 814,35	6,44
IT0004513641 ITALIE 5%09-010325	07/07/2009	01/03/2025	EUR	1 000	5,00	1 050 727,10	2,84
IT0005170839 ITALIE 1,6%010626 BTP	26/02/2016	01/06/2026	EUR	500	1,60	467 800,25	1,26
IT0005439275 ITALY 0%21-150424 BTP	15/03/2021	15/04/2024	EUR	900		865 287,00	2,34
TOTAL Titres d'OPC						1 361 657,18	3,68
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						1 361 657,18	3,68
TOTAL FRANCE						1 361 657,18	3,68
FR0013412822 CM-AM MONE ISR (RC)			EUR	825,572		1 361 657,18	3,68

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEUISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR
Identifiant d'entité juridique: 9695003YVQCX9M5F4A14

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

0 ___% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 20% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable. Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG : l'intensité carbone et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

- Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont le score ESG, l'intensité carbone (indicateur de performance 1) et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains (indicateur de performance 2).
- Le score ESG du produit financier est de 6,50/10, en amélioration de 0,08/10 sur la période en raison de la sélection de valeurs.
- L'intensité carbone est de 190,26 tonnes de CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires en fin de période. Cet indicateur affiche une meilleure performance que son univers de comparaison ESG qui avait une intensité carbone de 288,0 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA. On constate une relative stabilité de cet indicateur au cours de l'exercice écoulé avec une intensité carbone du portefeuille en fin d'exercice précédent qui s'élevait à 187,08 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA.
- L'indicateur de droits humains est de 0 société en fin de période. Cet indicateur est resté sur son niveau maximal sur la période écoulée et affiche une meilleure performance par rapport à l'univers de référence. Cela est dû à l'application stricte d'une exclusion des sociétés faisant l'objet de controverse considérée comme grave.
- La proportion d'investissement durable

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1. ITALIE 5%09-010325	Souverains	2,84	ITALIE
2. SPAIN 0%21-310524	Souverains	2,597	ESPAGNE
3. ITALY 0%21-150424 BTP	Souverains	2,339	ITALIE
4. BPIFRA EM 250524 2,5000%	Entité garantie par l'Etat	1,36	FRANCE
5. BFCM EM 050224 0,1250%	Banques	1,308	FRANCE
6. BUREAU VERITAS 1,875%18-0	Biens et Serv. indus	1,307	FRANCE
7. AEGON BANK 0,625%19-21062	Banques	1,293	PAYS-BAS
8. DT.TELEK.INTL F.17/27 MTN	Telecommunications	1,27	PAYS-BAS
9. ITALIE 1,6%010626 BTP	Souverains	1,265	ITALIE
10. ORANGE EM 070727 1,2500%	Telecommunications	1,23	FRANCE

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2022–31/12/2022



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, et pour ceux-ci la part des investissements qui sont considérés comme durables.

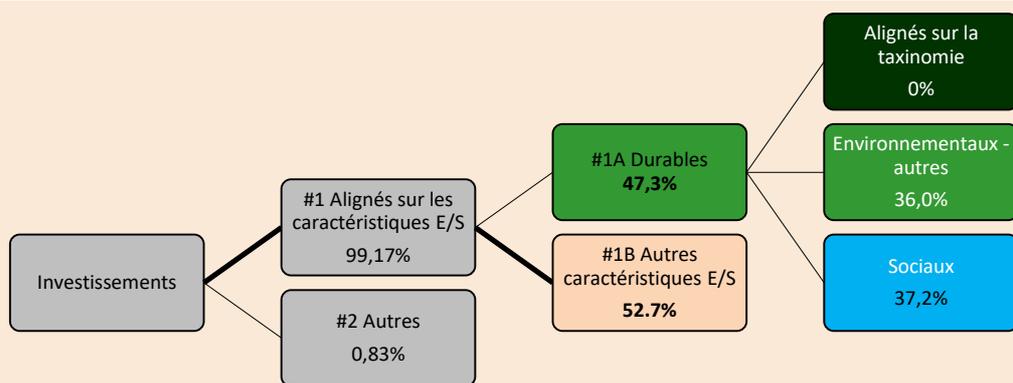
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (99,17%) est donc alignée sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales. A l'intérieur de ces investissements alignés, 47,3% sont considérés comme 'durables' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Alimentation et bois
- Assurances
- Automobile, équipement
- Banques
- Bâtiment & Matériaux de construction
- Biens et Services industriels
- Chimie
- Immobilier
- Produits ménagers et soin
- Pétrole & Gaz
- Santé
- Services aux Collectivités
- Services financiers
- Souverains
- Supranational
- Technologie
- Télécommunications



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

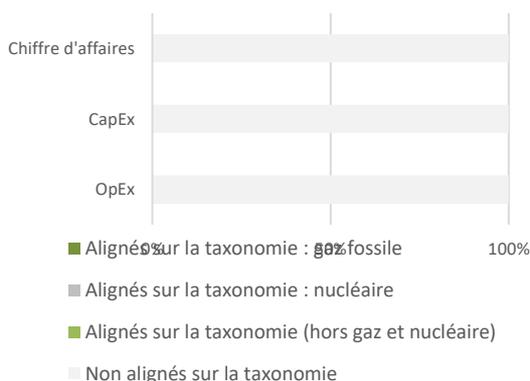
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

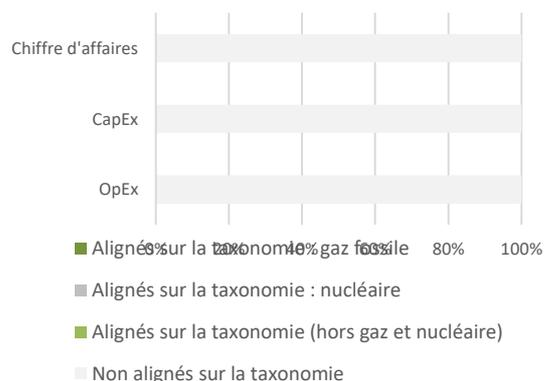
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 36,0% (voir tableau allocation d'actifs).



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

La part d'investissement durables sur le plan social était de 37,2%.

Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?***

NA

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

NA

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

NA

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

FCP S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 7 avril 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'GR' followed by a flourish.

Gilles DUNAND-ROUX